



www.ajain.fr

➔ n°11
janvier
2018



Dans ce numéro

L'édito du maire, Guy Rouchon p. 1

Conseils municipaux p. 2-3

Agenda, actualités et état civil p. 4

Supplément p. 5 - 8



Bonjour à toutes et à tous,

L'édito du maire

En ce début d'année, je tiens, avec l'ensemble du conseil municipal et du personnel, à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2018.

Cette année le troisième marché de Noël d'Ajain a eu lieu dans le nouveau parc de jeux (inauguré en septembre dernier, voir la photo en une) et dans le parc de l'EHPAD, merci à Monsieur le Directeur de l'EHPAD. Le marché était co-organisé avec Ajain loisirs. Tout s'est bien passé, sauf une météo déplorable, averses de neige, froid, vent, un vrai temps d'hiver. Malgré cela les exposants étaient présents, Ajain loisirs, les toujours jeunes et la récré des gaminos proposaient du vin chaud des sandwiches, des fruits de mer, des gâteaux, et bien d'autres choses. Je n'oublie pas Emmanuel et Alexandre qui ont offert, gratuitement, des balades en calèche, l'âne Basile, également bien présent, a porté des enfants sur son dos toute la journée. Le père Noël a baladé sa hotte et distribué des bonbons toute la journée. Cette année il avait sa maison pour plus de confort ! Merci à toutes et à tous.

J'insiste sur le déroulement de ce marché de Noël avec de petits détails, mais c'est ce qui fait vivre le bourg une journée. C'est du vivre ensemble dont nous parlons beaucoup aujourd'hui.

En cette fin d'année nous avons déposé une demande de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la passerelle piétonne sur la RN 145 (voir p 3). D'autres demandes de subventions sont déjà faites ou en cours, FEDER (Fonds européen de développement économique régional), DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local). Ce n'est qu'au printemps que l'on connaîtra le montant des aides possibles. Au niveau assainissement, le diagnostic du réseau et la révision du zonage (lotissement, La Courcelle) ont été attribués à VERD'eau, cabinet d'étude situé à Guéret (voir p 2).

La cantine, sera remise aux normes relatives à la marche en avant, pendant les vacances de février. Les enfants de l'accueil de loisirs prendront leurs repas à la salle polyvalente durant une semaine et à L'EHPAD l'autre semaine. L'accessibilité et la sécurité incendie seront également assurées. Les tables et les chaises, seront changées, la peinture sera refaite et un travail sera également fait sur l'acoustique. Ces travaux seront subventionnés à 70% dans le cadre de la DETR (voir p 2).

Enfin, la collectivité a rendu un hommage à Serge Chassin qui avait reçu la médaille militaire, Cette récompense occupe, actuellement, la deuxième place sur le podium de l'importance des récompenses en France après la légion d'honneur (voir p 4).

Bonne année à toutes et à tous.

Guy Rouchon

Guy ROUCHON, maire d'Ajain, et l'ensemble du conseil municipal, vous adressent leurs meilleurs vœux et vous invitent à célébrer la nouvelle année.

AJAIN : VŒUX 2018

www.ajain.fr





Le nouveau parc de jeux, inauguré en septembre en présence du préfet, du député et de son prédécesseur, des deux sénateurs, s'est vu doter lors du conseil du 5 octobre d'un règlement intérieur, adopté à l'unanimité. En voici quelques points :

Article 5 :

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont affichés à l'entrée du parc. La fréquentation de celui-ci par le public en dehors des heures d'ouverture est interdite, quand bien même certains accès resteraient ouverts.

1. de 7h à 20 h, du 1er octobre au 31 mars ;
2. de 7h à 22 h, du 1er avril au 30 septembre.

Article 11 :

Les personnes mineures sont placées, durant tout leur séjour dans le parc, sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs.

Article 28 :

Les équipements de jeux sont installés pour les enfants et ne sont pas accessibles aux personnes de plus de 14 ans. La libre utilisation de ces jeux par les enfants est placée sous la surveillance et la responsabilité des parents ou des personnes qui en ont la garde. L'usage des jeux est limité à des âges déterminés, indiqués sur les panneaux. Un panneau indiquant les mesures de sécurité propres à chaque jeu est apposé à proximité de celui-ci.



PROJETS EN COURS

“ Au préalable, G. Rouchon informe le conseil de la journée passée à Egletons le 4 octobre par plusieurs élus du conseil lors de la venue d'E. Macron afin de soutenir les salariés de GM&S. Le conseil municipal était d'abord appelé par le maire à voter sur l'ensemble de la proposition de suivi du cabinet d'ingénierie Arcade quant à la réalisation d'une passerelle sur la RN 145 (soit 21 600 € TTC).

Le maire a précisé que le devis était constitué de tranches optionnelles et que les sommes ne seraient dues qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet (s'il se fait). Le conseil s'est prononcé à l'unanimité (12 voix) pour cette proposition.

Il a ensuite été question d'une nouvelle version du plan de financement du réaménagement de la cantine pour un montant de 63392,04€ TTC (54 524,7 € HT).

La dotation d'équipement des territoires ruraux financera ce projet à hauteur de 38 167,30 €. Les travaux, coordonnés par le maître d'oeuvre R. Bonnet, seront réalisés pendant les vacances d'hiver en février 2018 : aménagement de la cuisine, accessibilité, mobilier de repas dans la salle.

INVESTISSEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT

Des études sur l'assainissement vont être menées : le marché public de diagnostic du réseau est attribué à VERD'eau pour un montant de 27 990 € TTC, soit 23 325 € HT. Le réseau sera cédé à la Communauté d'agglomération en 2020 : pour ce diagnostic, des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental ont été obtenues. Le maire a indiqué que la révision du zonage d'assainissement a également été attribuée à VERD'eau par la Communauté d'agglomération pour un coût global de 19380 € TTC (16 150 € HT). Ajain est concerné pour la Courcelle et le lotissement du stade pour un coût de 1178 € HT.

La montagne, 31 octobre 2017

Les travaux de la cantine bientôt réalisés

Le Conseil municipal s'est réuni dernièrement. Le maire, Guy Rouchon, a informé le conseil de la journée passée à Egletons le 4 octobre afin de soutenir les salariés de GM & S lors de la venue du Président Macron.

Le Conseil municipal a tout d'abord été sollicité par le maire afin de voter sur l'ensemble de la proposition de suivi du cabinet d'ingénierie Arcade quant à la réalisation d'une passerelle sur la RN 145 (soit 21.600 € TTC depuis l'avant-projet jusqu'au suivi des travaux, s'ils ont lieu). Le conseil s'est prononcé à l'unanimité (12 voix) pour cette proposition.

Il a ensuite été question d'une nouvelle version du plan de financement du réaménagement de la cantine pour un montant de 63.392,04 € TTC. La dotation d'équipement des territoires ruraux financera ce projet à hauteur de 38.167,30 €. Les travaux, coordonnés par l'architecte conseil R. Bonnet, seront réalisés pendant les vacances d'hiver, en février 2018.

Le nouveau parc de jeux, inauguré en septembre,

s'est vu doté d'un règlement intérieur, adopté à l'unanimité après quelques modifications. Parmi les questions diverses abordées, notamment l'accord sur l'engagement de procédures d'enquête publique pour la vente de deux terrains communaux à Langeas et Puy Gaillard, la révision des loyers du salon de coiffure et de la Coop. ■

Le projet de passerelle franchit une étape importante avec le début du montage de son plan de financement.



Retrouvez le texte intégral des compte-rendus :

ajain.fr > vie municipale

> délibérations

PROJET DE PASSERELLE PIETONNE

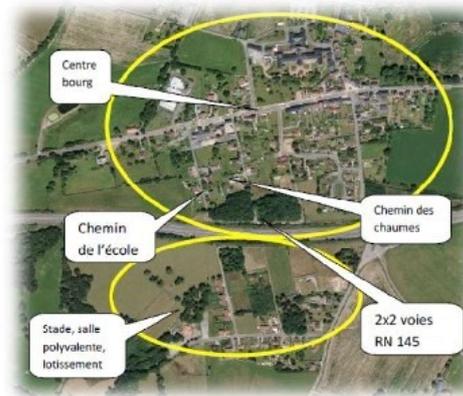
Le conseil municipal s'est réuni également le 13 novembre dernier pour préparer les investissements de l'année prochaine. G. Rouchon et T. Marty ont évoqué le plan de financement global prévisionnel pour la construction de la passerelle piétonne sur la RN 145. Un coût global de 450 000 € HT (540 000 € TTC) a été retenu. En amont et en aval de la passerelle, des aménagements liés à la voirie, l'éclairage, l'accessibilité et à la signalisation seront envisagés pour un coût prévisionnel de 30 000 € HT. Le dimensionnement, l'implantation, l'aménagement et la réception de la passerelle coûteront environ 395 000 € HT. Les frais d'étude de la maîtrise d'œuvre se monteront finalement à 20 000 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

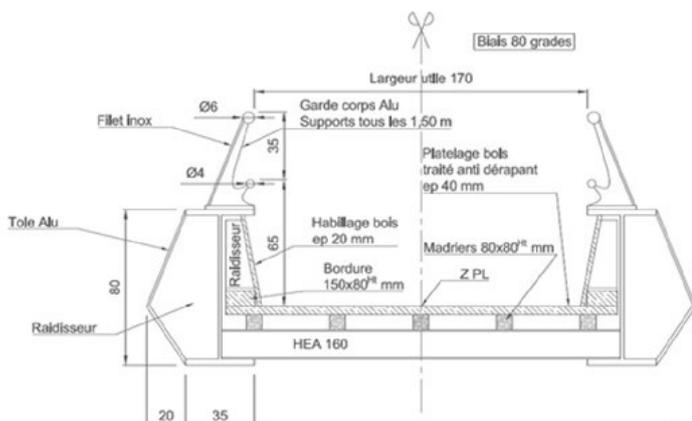
Le conseil municipal a adopté un plan de financement reposant, à l'heure actuelle, sur l'obtention de 252 500 € de subventions publiques et sur un emprunt de 200 000 € maximum (+ 87 500 € d'autofinancement maximum). Une première demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), d'un montant de 140 000 €, a été votée lors de la même séance.

Enfin, deux décisions de recrutement ont été prises : la prolongation d'un agent contractuel comme adjoint technique, (pour 3 mois) et une adjointe d'animation, contractuelle aussi, à l'accueil de loisirs, pour 7 semaines à raison de 18h hebdomadaire de novembre à janvier (ce contrat a ensuite été prolongé jusqu'en août).

Lors du dernier conseil municipal de l'année le 27 décembre, l'assemblée a enregistré la démission de Dominique Peynot pour raisons personnelles. Il sera remplacé lors du prochain conseil municipal. La modification des statuts de la Communauté d'agglomération (nouvelles compétences obligatoires, urbanisme, GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - ...) a également été validée par une délibération unanime. Enfin, une décision budgétaire modificative a été adoptée (pour le compte 65548) afin de régler les dernières factures de voirie (notamment).



La passerelle permettrait de relier les deux parties du bourg



Le projet actuel est une passerelle piétonne d'1,70 m de large.

Brèves



Deux demandes d'achat de terrains communaux ont été évoquées en conseil municipal : à Puy-Gaillard, un terrain de 100 m² environ à proximité de la parcelle n° 67 ; à Langeas, un terrain situé entre les parcelles bâties n° 130 et 131. Le conseil municipal a validé ses demandes et les procédures d'enquête se dérouleront donc en 2018.

Les loyers des commerces communaux (salon de coiffure et superette) ont été revus à, respectivement, 165.50 € et 172.40 €.

Travaux dans les locaux communaux de La Poste. Une cloison sépare désormais l'appartement du bureau de poste. Un compteur est installé avec des prises extérieures pour les marchands ambulants, la fête municipale, etc.





NAISSANCES ...

- Léa BRESSOLLES, parents domiciliés 8 route de Saint-Laurent,
- Elsa DAGOIS, parents domiciliés 23 Moulantier,

MARIAGES ...

- Brigitte PIRES DE ARAUJO et Florent DENISSEL, 19 Grosmont.

DECES ...

- Roger PICAUD, 23 Langeas, le 20 juillet 2017
- Jean-Claude MOTTE, 25 Moulantier, le 30 juillet 2017
- Genny LEDANOIS, 14 Villechabut, le 09 août 2017
- Gisèle DALBY, 22 Roudeau, le 10 octobre 2017
- Maurice PATRAUD, 1 rue du Séminaire, le 30 octobre 2017
- Yvonne AUFORT, 26 Rameix, le 27 novembre 2017
- René BONNET, 3 Cher Lavaud, le 29 novembre 2017
- Suzanne MARET, La Courcelle, le 29 novembre 2017
- Roger ROUSSY, 39 La Courcelle, le 13 décembre 2017
- Emilienne CHENE, 30 route de Guéret, le 27 décembre 2017



Ajain pour Tous est le bulletin municipal (presque) trimestriel de la commune d'Ajain.

Responsable de la publication :
Guy Rouchon

Rédaction : commission communication, secrétariat, associations communales, partenaires institutionnels. **Pour toute information** : ✉ mairie-ajain@orange.fr

Impr. 450 ex.

ISSN : 2557-3519



Ajain a rendu hommage à Serge Chassin



Le maire d'Ajain et son Conseil municipal ont souhaité organiser une cérémonie en l'honneur de Serge Chassin qui a obtenu la médaille militaire. Cette décoration prestigieuse lui avait cependant été remise officiellement lors de la commémoration du 8 mai 1945.

À 20 ans, Serge Chassin est appelé sous les drapeaux pour quatre mois de classes au 126 e Régiment d'infanterie de Brive. Il est rapidement nommé caporal puis part pour l'Algérie début février 1959. Il sera affecté au commando L.124 du 51 e Régiment d'infanterie basé à Grarem et obtiendra le grade de sergent en mai 1960. Il participe alors à toutes les opérations. Le 16 août 1960, son groupe est pris en embuscade près de Mila. Après des heures de combat, l'ennemi s'enfuit, laissant derrière lui prisonniers, armes, munitions et documents importants. Cet acte vaut à Serge Chassin une citation ainsi que l'attribution de la Valeur militaire avec étoile de bronze, remise à Constantine en novembre 1960.

Serge Chassin est titulaire de la carte de combattant depuis 1987, année au cours de laquelle il a reçu le titre de Reconnaissance de la Nation. Il a également eu la Croix du combattant en 2002.

« Je n'avais pas choisi de partir », précise ce Ladapeyrois de naissance. « J'ai été appelé par l'Armée et j'ai fait mon travail. Mes copains et moi, on a vécu des choses terribles. Ça a indiscutablement changé ma vie... Avec le temps, je ne garde que les bons souvenirs même si les mauvais n'ont pas été oubliés. Cela a été très difficile de se reconstruire au retour car il n'y avait pas de soutien psychologique. C'est ma famille et mon travail dans le bâtiment qui m'ont permis d'avancer ».



Et quand on lui demande ce qu'il a ressenti lors de l'attribution de sa médaille, il n'y a pas d'hésitation :

« Je suis très fier d'être honoré dans cette mairie où je me suis marié à Pierrette il y a 56 ans. Je suis fier pour moi bien sûr mais aussi pour mes copains qui sont là et qui sont tout aussi méritants. Beaucoup devraient recevoir cette distinction ! ».

Sur la commune se dresse le monument des Anciens d'Algérie. Tout sauf un hasard, car c'est Ajain qui a été la plus touchée par la guerre d'Algérie, en pourcentage de victimes par rapport au nombre d'habitants. [Article paru dans La Montagne du 20/12/2017]

A coller sur le frigo !

Prochainement à Ajain

Début 2018

- ☞ Dimanches 7 janvier, 4 février, 11 mars, 8 avril : bal des Toujours jeunes (salle polyvalente, 14h30)
- ☞ Samedi 13 janvier 2018 : cérémonie des vœux (salle polyvalente, 18h)
- ☞ Dimanche 21 janvier : concours de belote des Toujours jeunes (salle polyvalente, 20h)
- ☞ Mercredi 7 février : réunion publique Evolis 23 sur la tarification incitative (Salle polyvalente, 20h)
- ☞ Dimanche 18 février : théâtre - troupe "Carrefour des baladins" (salle polyvalente, 15h)
- ☞ Samedi 3 mars 2018 : loto d'Ajain Loisirs (salle polyvalente, 20h)
- ☞ Samedi 3 mars 2018 : carnaval Récré des Gamios (15h)
- ☞ Samedi 26 mai 2018 : théâtre - troupe la Glabhouille (salle polyvalente, 20h)
- ☞ Samedi 2 juin 2018 : fête de l'école et kermesse
- ☞ 9 et 10 juin 2018 : fête du jambon et du pain bis



➔ n°11
janvier
2018
-
supplément



Dans ce supplément

L'activité du SIAEP p. 5

Grand Guéret : habitat, petite enfance p. 6-7

Evolis, la tarification incitative p. 8

L'activité du SIAEP (gestion de l'eau)



Budget 2017 : Après avoir approuvé le 13 avril 2017 les résultats de l'année 2016, le conseil syndical sur proposition du Président a décidé de verser à la section investissement la somme de 135 000 € représentant une partie de l'excédent cumulé de fonctionnement. Cette opération a été rendue possible grâce à un excédent dégagé pour l'exercice 2016 de 96 132 € venant s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 123 003 € soit un total de 219 135 €.

Bilan de l'année 2017 : Cette année a été fortement impactée par les conditions climatiques lesquelles n'ont pas, entre autres, permis un renouvellement satisfaisant des nappes phréatiques. L'insuffisance de production de l'ensemble des captages a contraint le Syndicat à utiliser sans discontinuer la station de traitement de Beaumont pour pallier la faiblesse de leur débit alors qu'en 2016 cette même station avait pu être mise à l'arrêt pendant près de quatre mois. Il en a résulté une forte augmentation de l'ensemble des frais de fonctionnement notamment en énergie et produits de traitement.

La baisse de la consommation, de l'ordre de 3 %, a fort heureusement été moindre que celle prévue lors du vote du budget.

Cette baisse n'est pas toutefois homogène, certaines communes affichent une diminution de près de 10 % quand d'autres présentent une légère augmentation.

Tarifs 2018 : le Syndicat a pu malgré tout faire face à ces conditions difficiles auxquelles sont venus s'ajouter nombre d'incidents mécaniques, de pannes, de fuites ou de casses. Un excédent supérieur à 45 000 € a ainsi été dégagé au titre de l'exercice 2017 lequel vient s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 84 135 €. Ces résultats ont permis au Président de proposer pour 2018 le maintien des tarifs appliqués depuis 2015, maintien adopté à l'unanimité.

Travaux :

✓ Cartographie informatisée du réseau (réalisée par le bureau d'études Graphinfo) : la phase de géolocalisation étant en cours d'achèvement, le Syndicat devrait disposer très prochainement d'un outil performant ayant demandé un long et méticuleux travail de bureau et de repérages sur le terrain.

✓ Etude diagnostic : la première phase dite de sectorisation est arrivée à son terme. Un appel d'offres va être lancé sur une base de travaux estimée par le cabinet d'étude VERD'Eau à 225 000 € HT étant rappelé que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe à son financement à hauteur de 80 %. La deuxième phase qui doit traiter de la qualité de l'eau est en cours de réalisation.

✓ Réfection de la chaussée de l'étang de Beaumont : ces travaux consistant à la restauration de la bêche de protection de la digue et à un enrochement partiel ont été confiés, après appel d'offre, à l'entreprise C. JARDY pour un montant de 8 800 € HT.





La rénovation énergétique de votre habitation.

De nombreux dispositifs existent pour favoriser la rénovation énergétique des logements : le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique, la TVA à taux réduit, les CEE et la Prime économie d'énergie, l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Énergie, l'Eco Prêt à Taux Zéro.

Votre contact :
Espace Info-Energie du SDEC
Nicolas Peinturier
11 avenue Pierre Mendès
France
23000 GUERET –
T. 05.55.51.03.39

Les subventions du Grand Guéret pour la mise aux normes de votre assainissement autonome.

La Communauté d'Agglomération apporte également des aides aux propriétaires occupants, portant un projet de mise aux normes de leur dispositif d'assainissement non collectif ou de raccordement au réseau collectif (Voir ci-contre).

Votre contact :
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Service Habitat ou SPANC



Vous êtes propriétaire et vous souhaitez rénover votre habitation ?
Votre projet est peut-être éligible aux différentes aides financières disponibles en cas de rénovation. Les services Habitat et SPANC du Grand Guéret font le point.



Opération façades : une aide sans conditions de ressources !

Ce dispositif porté par la Communauté d'Agglomération permet à tout propriétaire qui contribue à améliorer l'image du territoire en réalisant le ravalement des façades de son immeuble de bénéficier :

- d'une subvention de 40 % du montant HT des travaux (plafonnée à 4 000 € par projet);
- d'une assistance architecturale et technique grâce au partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Creuse (CAUE).

Votre habitation est éligible en fonction de sa situation. N'hésitez pas à vérifier auprès du service Habitat.

Des aides complémentaires sont possibles grâce au partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de ce dispositif. Les propriétaires peuvent ainsi solliciter le Label (sous réserve de l'éligibilité de leur projet).

Le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Pour la période 2016-2019, le Conseil départemental porte les PIG Habitat et en assure le portage en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) engagés dans la démarche. Le Grand Guéret en fait partie.

Ces aides, attribuées sous conditions de ressources et d'ancienneté du logement, concernent les travaux :

- d'adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap ;
- d'amélioration des performances énergétiques du logement ;
- de résorption d'une situation d'habitat indigne ou très dégradé.

Si vous faites partie des propriétaires éligibles vous pouvez ainsi, selon votre projet, bénéficier de subventions de l'ANAH, du Conseil départemental de la Creuse, de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, des caisses de retraites et d'un accompagnement complet de la cellule habitat du Département.

contacts

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret - Service Habitat
Sandra DOMINGUE
9 avenue Charles de Gaulle - BP 302
23006 GUERET CEDEX - T.
05.55.41.04.48
sandra.domingue@agglo-grand-gueret.fr

Creuse Habitat
12 avenue Pierre Leroux 23000
GUERET
T. 05.87.80.90.30 –
habitat@creuse.fr



« Avec le RAM, il y a tout pour éveiller la curiosité des enfants ! »



Mais le RAM c'est quoi ?

Le Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s du Grand Guéret est un service destiné aux assistant.e.s maternel.le.s, aux enfants, aux familles mais aussi aux professionnels de la petite enfance, ceci dans le cadre de ses missions d'informations et d'animations. Il est animé par Nathalie et Sandrine, qui chaque jour proposent deux lieux d'activités différents sur le territoire. Elles vous attendent chaque matin pour des activités manuelles, de l'éveil musical, de la lecture de conte, des ateliers de motricité, des jeux divers et variés (jeux d'imitation, construction, encastresments...)

Le RAM est rattaché au Pôle Petite Enfance qui est géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.



Assistante maternelle :

« L'atelier d'éveil musical est très plaisant ! Tant pour les enfants que pour nous ! Nous venons très régulièrement. Les enfants sont très réceptifs. Bien sûr, ça dépend des caractères, mais en général même pour les plus coquins ça les calme. C'est aussi l'occasion pour eux de se sociabiliser et de rencontrer d'autres enfants. Entre assistantes maternelles on peut aussi discuter et l'avantage c'est que l'on peut venir avec le véhicule du RAM qui propose 8 places. »

Songs & games for eveil anglais

Animatrice :

« Cet atelier a pour but d'exposer les enfants à un autre langage que le français qu'ils entendent quotidiennement, tout simplement, en introduisant l'anglais et les sons anglophones à travers des chansons, des histoires etc... Ils sont à un âge où ils « absorbent » le vocabulaire et commencent à comprendre des mots simples comme « please » ou « thank you ». L'avantage, c'est que tout le monde est volontaire, surtout les adultes même si parfois ils sont un peu timides au début. »

Assistante maternelle :

« L'éveil à l'anglais est à destination de tous, même des tout-petits. La preuve, Elise a 5 mois et ne m'a jamais fait autant de sourire que ce matin ! Elle a été très réceptive et je pense qu'elle a adoré les intonations de l'anglais. Cet atelier est très appréciable autant pour nous (ça nous fait faire des révisions) que pour les enfants qui sont toujours interloqués d'entendre une autre langue. Le bonus, c'est que ça nous donne des idées pour reproduire les exercices à la maison, comme avec les noms des animaux par exemple ».

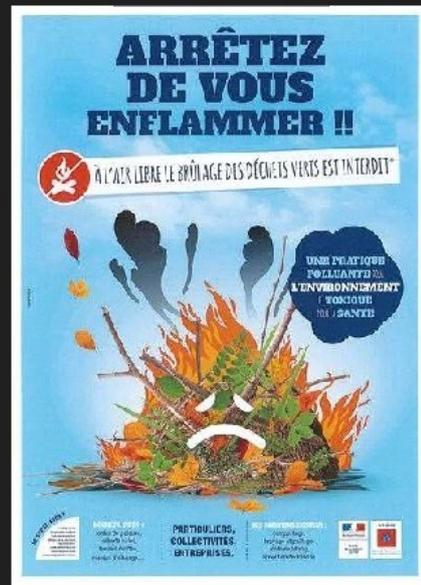


Nous avons recueilli quelques témoignages lors de 2 ateliers proposés par le RAM.

Eveil musical

Parent :

« C'est la quatrième fois que je viens à cet atelier. Dès la première séance, ça nous a plu. Alors, quand je suis en repos, je consulte le planning, ce qui est très pratique pour s'organiser en fonction des activités proposées. Ces ateliers ne sont pas que pour les assistantes maternelles, on y rencontre d'autres mamans et ça permet d'échanger et de constater que chaque enfant évolue à son rythme. On peut reproduire certaines activités à la maison comme l'éveil musical. D'ailleurs, mon fils reconnaît certaines des chansons de Jean-Pierre ! ».



Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Non, sauf exception, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse,

- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage.

